

## REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

# 10<sup>ème</sup> Slalom du SAVI Compétition à Salbris (41) 14 et 15 Avril 2018

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CENTRE organise les 14 et 15 avril 2018 avec le concours de l'écurie SAVI Compétition, un slalom dénommé : 10<sup>ème</sup> slalom du SAVI Compétition. Cette compétition compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2018 et les championnats 2018 des ligues régionales du Centre Val de Loire. Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Centre Val de Loire sous le numéro R004/2018 en date du 01/02/2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 89 en date du 01/02/2018.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Henri JOANOVITS .	Licence n° 9113/1505
Commissaires Sportifs :	Christiane FROGER	Licence n° 6578/1201
	Christian BOUCHARD	Licence n° 35065/1507
Directeur de Course :	Serges FAUVEL	Licence n° 2517/1507
Adjoint à la Direction de Course:	Jean-Charles TISSIER	Licence n° 11274/1503
Commissaires Techniques :	Olivier HERHEL (resp.)	Licence n° 15550/1503
	Patrick DESBAIT	Licence n° 9740/1503
	Michel TOURLOURAT	Licence n° 8826/1504
Chargés des relations avec les concurrents :	Jean-Claude DUMAS	Licence n° 19186/1503
Chronométrateurs :	Jean-Philippe TOME	Licence n° 153722/1580
	Serge TOME	Licence n° 84861/1580

*Nombre de postes de commissaires : 8*

*Nombre de commissaires : 8*

*Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1*

*Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui*

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 10 avril à minuit. Publication de la liste des engagés le 12 avril.

Vérifications administratives le 14 avril de 14h à 19h et le 15 avril de 7h à 8h. Lieu : salle administrative (à côté du magasin).

Vérifications techniques le 14 avril de 14h30 à 19h15 et le 15 avril de 7h à 8h15. Lieu : parc concurrents.

1<sup>°</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 15 avril à 7h00 dans la tour de contrôle.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 15 avril à 8h45.

Essais non chronométrés (facultatif) le 15 avril de 8h à 9h.

Essais chronométrés le 15 avril à partir de 9h.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 15 avril à 10h20.

**Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le 15 avril à partir de 10h30.
- 2<sup>ème</sup> manche le 15 avril à partir de 13h.
- 3<sup>ème</sup> manche le 15 avril à partir de 14h30.
- 4<sup>ème</sup> manche le 15 avril à partir de 16h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 15 avril, 15 min après la fin de la dernière manche.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) dans le parc concurrent.

Podium (scratch et féminin) le 15 avril à l'issue de la dernière manche sur le podium (côté buvette).

Remise des prix le 23 avril, 45 min après la fin de la course, dans la salle à l'arrière du club house.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage DEP AUTO :

Les Bourdalons 18120 MASSAY  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 8h15.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'organisateur se réserve le droit de supprimer une manche de course en fonction des conditions météorologiques ou de tout autre motif de force majeure.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de la compétition, tant au cours de la compétition elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc.) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être disqualifié de la compétition après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

**Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.**

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

SAVI Compétition – Audrey VILATTE  
5 Impasse des Bleuets – 18270 CULAN  
06 12 16 20 36 – [savicompetition@hotmail.fr](mailto:savicompetition@hotmail.fr)

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 10 avril à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 120 €, réduits à 85 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Pour rappel : Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, fax ou mail, 24 heures avant le début de la compétition. Après cette date une retenue de 50 % sera effectuée si le forfait intervient avant le début des vérifications et il ne sera rien remboursé après le début des vérifications.

### **3.4. CIRCULATION**

Les mécaniciens dûment identifiés seront autorisés à accompagner leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. **Ils devront ensuite rejoindre les enceintes réservées aux spectateurs.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 5 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### **4.2.P Echappement**

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### **6.1P. PARCOURS**

Le Slalom de SAVI Compétition a le parcours suivant (voir plan).

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard (possibilité d'acheter des numéros lors des vérifications administratives).

Départ devant les stands / Arrivée avant la tour de contrôle. Longueur du parcours 1350m.

### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés derrière les stands jusqu'au fond du circuit (placement libre **hors stands** – loués à discrétion). Se renseigner auprès d'Audrey Vilatte : 06 12 16 20 36.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h le 14 avril et devra être libéré obligatoirement le 15 avril au soir (possibilité de se stationner dans la nuit du 15 au 16 avril au camping du karting).

Toutes les commodités (sanitaires) seront à la disposition des concurrents. Possibilité d'avoir de l'électricité avec un adaptateur européen (non fourni).

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les essais et la course sur le Local du Parc fermé Karting.
- pendant les vérifications sur le Local du Parc fermé Karting.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, sur le Local du Parc fermé Karting.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée dans la salle des administratifs de 6h30 à 20h.

Téléphone permanence n° 06 12 16 20 36.

Centre de secours le plus proche : Salbris (tél : 18).

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ORDRE DE DEPART**

Voir règlement Standard des Slaloms

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir règlement Standard des Slaloms

#### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Quille renversée ou déplacée.....	Pénalité de 2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé .....	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée .....	10 secondes de pénalité
Ordre de passage non respecté dans la manche .....	5 secondes de pénalité
Non présence de la voiture au parc fermé d’arrivée .....	Disqualification par le collègue

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à l’issue de chaque manche au panneau d’affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
  - 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.3P. COUPES**

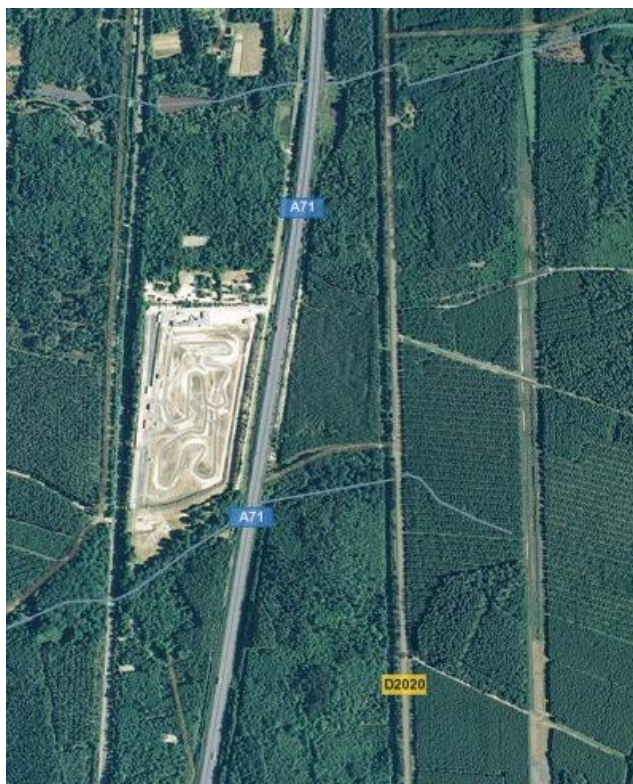
Tous les concurrents seront récompensés (non cumulable).

### **10.4P. PODIUM**

Voir Article 1.2p.

### **10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

Voir Article 1.2p.

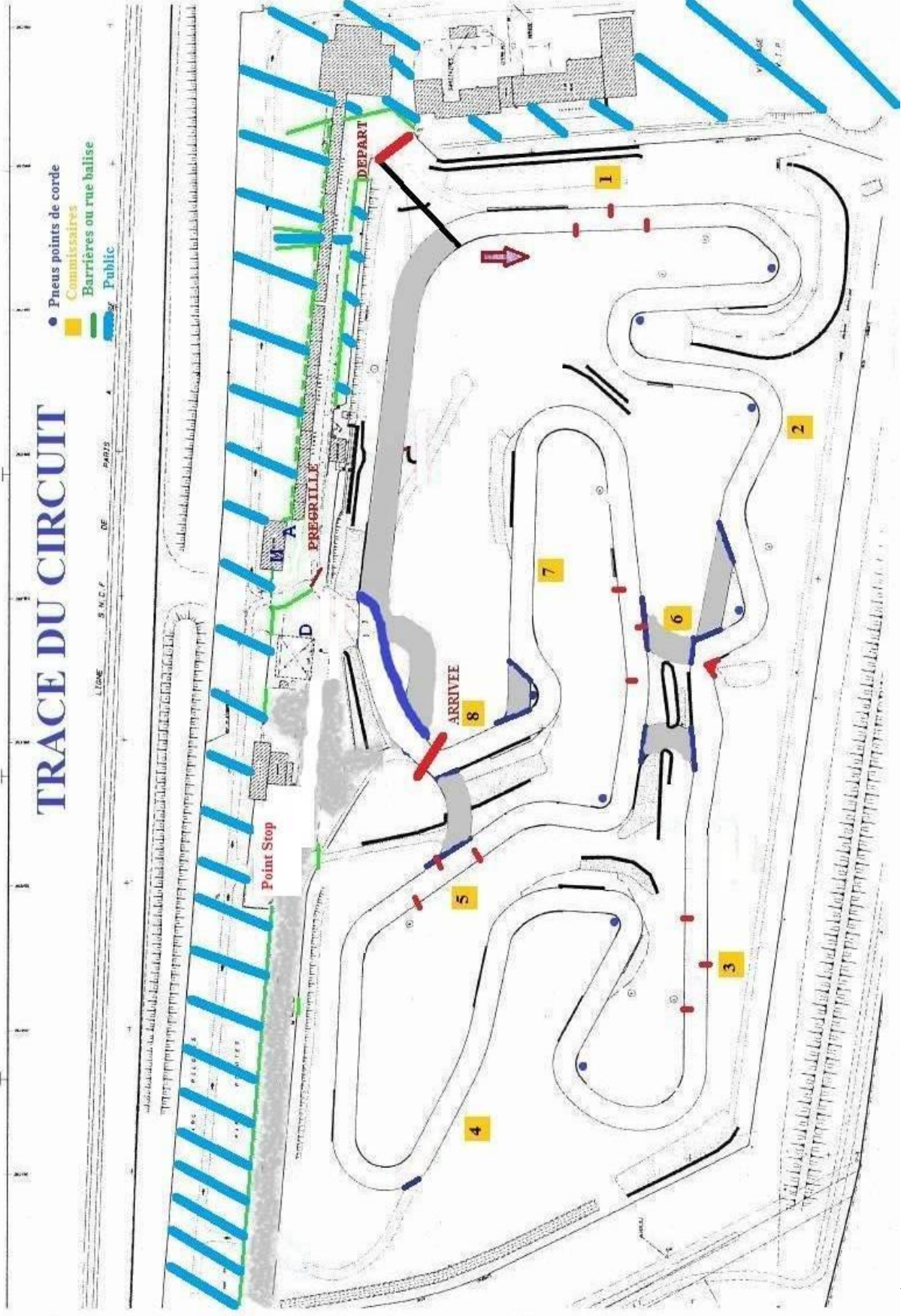


**Circuit de Karting de Salbris**  
RN 20 – 41300 SALBRIS  
(entre Salbris et Vierzon)

A 20 min d'Orléans et de Bourges  
A 1h30 de Paris

# TRACE DU CIRCUIT

- Pneus points de corde
- Commissaires
- Barrières ou rue balise
- Public





## BULLETIN D'ENGAGEMENT

### 10<sup>EME</sup> SLALOM DU SAVI COMPETITION Dimanche 15 Avril 2018 à Salbris (41)



#### CONCURRENT

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
TELEPHONE : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_  
N° PERMIS : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_  
N° LICENCE : \_\_\_\_\_ CODE ASA : \_\_\_\_\_  
GROUPE SANGUIN : \_\_\_\_\_ RHESUS : \_\_\_\_\_  
DOUBLE MONTE AVEC : \_\_\_\_\_ PART EN PREMIER : \_\_\_\_\_

#### VOITURE

MARQUE : \_\_\_\_\_ MODELE : \_\_\_\_\_ CYLINDREE : \_\_\_\_\_  
GROUPE : \_\_\_\_\_ CLASSE : \_\_\_\_\_  
ECURIE OU CLUB : \_\_\_\_\_ PASSEPORT TECHNIQUE : \_\_\_\_\_

### **ENGAGEMENT : 85 Euros**

A envoyer, **avant le 10 Avril 2018**, accompagné du montant (chèque libellé à l'ordre de SAVI Compétition) à l'adresse suivante :

SAVI Compétition – Audrey VILATTE  
127 bis Avenue Jean Jaurès, 18200 SAINT AMAND MONTROND  
Tél : 06 12 16 20 36 e-mail : savicompetition@hotmail.fr

**Si le 10 Avril le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.** Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

*Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale et des prescriptions générales des slaloms, telles qu'elles ont été établies par la FFSA.*

FAIT A : \_\_\_\_\_ LE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

*Réservé à l'organisation*

VISA ADMINISTRATIF :

VISA TECHNIQUE :

Engagement reçu le :

Nature du règlement :

N° :

# FICHE SPEAKER



10<sup>EME</sup> SLALOM DU SAVI COMPETITION  
Dimanche 15 Avril 2018



**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Pseudo :** .....

**Ecurie :** .....

**ASA :** .....

**N° de course :** .....

## VEHICULE

**Groupe :** .....

**Classe :** .....

**Marque :** .....

**Modèle :** .....

## SPONSORS

.....  
.....  
.....  
.....

## RESULTATS

.....  
.....  
.....  
.....